



ASSOCIATION des PARENTS d'ÉLÈVES de MAGNÉ

CA APE Magné du mardi 28 janvier 2020

Membres présents : 11

Ordre du jour

1. Bilan Fête des Drôles du Marais
2. Financement des sorties scolaires + actions à mettre en place
3. Complément questions pour le Conseil d'Ecole

Rappel des projets de sorties scolaires

Classes PS/MS et MS/GS : sortie à la journée au Jardin des Sens à Coutières, le 7 mai. Budget : 1070 €

Classes CE1/CM1 : sortie à la journée à Nantes avec visite des Machines de l'Île et du Château des Ducs de Bretagne, début juin. Budget : 850 €

Classes CE2/CM2 : voyage de 3 jours au Château de la Loire, du 25 au 27 mai. Visite d'Amboise, du Clos Lucé et du Château de Chambord. Budget : 9 800 €

Classe CP : en réflexion pour une sortie à la journée au château de Coudray Salbart.

Pour le financement de ces sorties, d'un budget estimatif pour toutes les classes de 12 500 €, l'équipe enseignante prévoit :

- une action de vente de gâteaux Bijoux
- une demande de participation des familles à hauteur de 50 € pour le voyage aux châteaux de la Loire
- utilisation d'une partie du budget de la COOP scolaire

L'équipe enseignante sollicite également l'APE pour une subvention de ces sorties.
L'équipe enseignante s'engage à prévoir un voyage, l'an prochain, pour les futurs élèves de CM2 qui ne sont jamais partis en voyage.

1. Bilan Fête des Drôles du Marais

Recettes : 1 388 €

Dépenses : 1 197 €

Soit un bénéfice de 191 €.

Pour info, l'an passé, la manifestation avait été déficitaire -95 €.

2. Financement des sorties scolaires + actions à mettre en place

1/ Financement :

Actuellement, solde des comptes bancaires : + 6 000 €

Pour les manifestations à venir, il faut prévoir :

- Dépenses prévisionnelles 500 € pour le carnaval
- Dépenses prévisionnelles 100 € pour la chasse aux œufs
- Dépenses 100 € pour l'assurance
- Recettes 200 € pour la boum
- Recettes prévisionnelles 2 000 € pour la Fête de l'Ecole

Soit un prévisionnel à la fin de l'année scolaire de + 7 500 €

Le fonds de roulement, nécessaire pour le fonctionnement de l'APE, est positionné à 3 500 € .

Vote à l'unanimité des subventions accordées à l'école pour les sorties scolaires :

2 500 €, soit une subvention de 15 € par élève.

2/ Actions envisagées :

- Vente de sacs avec dessins des enfants : Carole s'était renseignée pour connaître les modalités : sac peut être vendu 8€/pièce, ce qui pourrait permettre un bénéfice de 2,40€. Par contre, le nombre de dessins sur le support est limité. Proposition APE : un sac pour les classes de PS à CP, et un autre sac pour les classes de CE1 au CM2. Cette action sera proposée à Gaelle Lafoix, et pour aider l'équipe enseignante, l'APE commandera le kit gratuit.
- Vente de pizza lors de la « Grande lessive » le 26 mars. Anne se renseigne auprès du Chêne Vert pour savoir s'il serait ok et dans quelles conditions (prix de vente, bénéfice APE...).

- Action CM2 : mettre en poche les courses au Super U.
- Action recyclage papier ou ferraille : Marion D. se renseigne auprès de Rouvreau.

3. Questions pour le Conseil d'Ecole

Les questions ont été transmises par Julie à l'école et à la municipalité :

- Le personnel de l'accueil périscolaire change fréquemment. Serait il possible d'avoir un trombinoscope du personnel et de connaître leur(s) rôle(s) au sein de l'école ?
- Qu'en est il de l'éclairage de la cour ? (Le soir, les lumières ne sont pas allumées.)
- Nous avons constaté que des mesures ont été prises concernant les règles de vie. Après un mois de mise en place, avez vous déjà constaté une amélioration du climat de l'école ?
- Qu'en est-il de la rencontre avec la responsable des activités périscolaires concernant l'«aide aux devoirs» ? (possibilité d'y inscrire les enfants, mais sans les y obliger ?)
- Avez vous prévu d'anticiper les fortes chaleurs de l'été ?
- Le climat à la cantine s'est-il amélioré ?
- Concernant l'inauguration de la cour et du nom de l'école, pourrions-nous aborder ce point collectivement, pour réfléchir, ensemble à l'organisation de cet événement ?

Date des prochains CA :

- Jeudi 20 février 2020 – 20h30 à 22h30 – salle Triton
- Mardi 17 mars 2020 – 20h30 à 22h30 – salle Triton
- Mardi 14 avril 2020 – 20h30 à 22h30 – salle Triton
- Jeudi 14 mai 2020 – 20h30 à 22h30 – salle Triton
- Mardi 2 juin 2020 – 20h30 à 22h30 – salle Triton
- Mardi 18 juin 2020 – 20h30 à 22h30 – salle Triton